

c'est que,—je l'avoue bien franchement,—je doute fort qu'on ait le temps, avant la prorogation, d'étudier cette mesure avec tout le soin qu'exigent son importance et sa complexité.

Je suis sûr que les membres de tous les partis sont tout disposés à hâter l'adoption de la mesure. De leur côté, les membres du comité ne négligeront aucun effort pour en faciliter l'examen le plus rapide possible. Il est fort douteux, je le répète, que le comité ait le temps, au cours de la session actuelle, d'examiner le projet de loi aussi attentivement qu'il le faudrait.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Mon seul but en prenant la parole est de souligner l'importance du point qu'a soulevé l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming). Ce projet de loi est très long et je ne crois pas que nous puissions, pendant la quinzaine qui s'écoulera probablement d'ici la fin de la session, accorder à cette mesure toute l'attention qu'elle exige. Le Gouvernement ferait tout aussi bien de déclarer dès maintenant que la mesure est de celles qu'il laissera en suspens jusqu'à la prochaine session, à moins que nous ne continuions de siéger indéfiniment.

L'honorable député d'Eglinton a sans doute voulu dire qu'à ce stade de la session on nous présente simultanément tant de mesures—et il en est surtout ainsi aujourd'hui, alors que vingt-huit mesures importantes sont inscrites au *Feuilleton*,—que la plupart des députés voudront assister à une partie au moins des séances. Ils ne peuvent siéger en même temps à la chambre et au comité, lorsqu'un projet de loi de cette importance est à l'étude. Les députés qui sont membres de ce comité, devront consacrer à l'examen des questions qui se rattachent au projet de loi non seulement le temps réservé aux séances du comité, mais aussi leurs autres moments. Le ministre me permettra de lui dire que le Gouvernement devrait, au lieu de retarder les délibérations de la Chambre, laisser cette mesure en suspens jusqu'à la prochaine session, pour la déférer alors au comité dès l'ouverture du Parlement.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Je fais miennes les vues exposées par l'honorable préopinant (M. MacInnis). J'ai l'impression que le Gouvernement a commis une assez grave erreur en tentant de présenter trop de mesures importantes au cours de la session actuelle. J'engage le ministre à différer jusqu'à l'an prochain l'examen de la question dont nous sommes saisis. Je profite de l'occasion pour proposer au Gouvernement de faire la revue de son programme législatif afin de mettre un certain nombre de mesures de côté pour l'an prochain. Il nous sera impossible

[M. Fleming.]

d'accorder à tous ces projets de loi toute l'attention qu'ils méritent. Je ne veux pas retarder la marche de nos délibérations mais, en ma qualité de membre du Parlement, je me fais faute de permettre, par mes paroles ou par mon silence, l'adoption de mesures auxquelles on n'a pas consacré toute l'attention qu'exige leur importance.

M. W. F. Carroll (Inverness-Richmond): J'allais demander au ministre de la Justice (M. Garson) s'il est réellement urgent de faire modifier cette loi. Sinon, je suis de l'avis des députés qui ont conseillé de remettre le projet de loi au programme des travaux de la prochaine session. Pour ma part, la loi de faillite est sans contredit la mesure la plus importante que nous ayons dans le recueil de nos lois, non seulement parce qu'elle a trait aux faillites elles-mêmes mais aussi à la réglementation des opérations commerciales. A moins que les membres du comité à qui le projet de loi sera déféré ne soient passablement au courant de la loi de faillite actuelle, il leur faudra au moins un gros mois de dur labeur avant d'examiner à fond la codification de la loi.

Mais ce n'est pas tout: le comité aura à étudier plusieurs modifications, et les retards se multiplieront inéluctablement.

Je ne m'oppose nullement ni à la 2^e lecture du bill, ni à son renvoi à un comité, mais je crois qu'il serait difficile au comité qui en fera l'examen, de le retourner assez tôt à la Chambre. Il n'aura pas le temps de s'occuper de façon efficace d'une pareille codification.

M. l'Orateur: Si le ministre prend la parole, il mettra fin au débat.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'approuve presque toutes les opinions qui ont été présentées par les députés qui ont pris part au débat, même si, en acceptant l'avis de quelques-uns, on s'expose parfois à la critique des autres. Je veux dire que nous reconnaissons tous pour la plus plupart que le Sénat a accompli un travail exemplaire au sujet de ce bill, ainsi que dans le cas de toutes les mesures qui lui sont présentées. Nous lui en sommes très reconnaissants. Voilà ce qui arrive, lorsque la session est courte, si nous suivons l'avis de l'honorable représentant de Lake-Centre et présentons au Sénat un projet de loi de l'envergure de celui qui a trait à la loi de faillite. Le Sénat ne peut y consacrer plus de temps que nous, surtout à la fin d'une session. Ses délibérations ont abouti au résultat que nous voyons, c'est-à-dire que le bill est revenu du Sénat à la Chambre des communes sur la fin d'une brève session.